

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- [Archives 2023](#) >
- Les supermarchés bruxellois bientôt tenus de céder leurs...

Les supermarchés bruxellois bientôt tenus de céder leurs invendus à l'aide alimentaire

Catégorie

Actualité

Publication

20/07/2023

Les supermarchés bruxellois bientôt tenus de céder leurs invendus à l'aide alimentaire

Les supermarchés bruxellois d'une superficie supérieure à 1 000 m2 seront tenus de donner leurs produits alimentaires invendus à des organisations d'aide alimentaire à partir de 2024. Cette décision a été prise par le gouvernement bruxellois.

Le nombre de Bruxellois dépendant de l'aide alimentaire ne cesse d'augmenter. Le gouvernement bruxellois veut y remédier. C'est pourquoi, à partir de 2024, les supermarchés bruxellois d'une superficie de plus de 1 000 m2 seront tenus de faire don de leurs invendus encore consommables à des organisations d'aide alimentaire. De nombreux supermarchés le faisaient déjà sur une base volontaire, mais en rendant le don obligatoire, le ministre bruxellois du bien-être, Alain Maron, espère mieux soutenir le secteur de l'aide alimentaire et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire. "Quand on sait que 70 000 personnes

dépendent de l'aide alimentaire rien qu'à Bruxelles, il est inacceptable que l'on continue à jeter des tonnes de nourriture comestible", affirme M. Maron. Concrètement, il s'agit de tous les aliments qui n'ont pas été vendus un jour avant leur date de péremption. À partir de l'année prochaine, les supermarchés devront signer des accords avec une organisation d'aide alimentaire. Ensuite, les entreprises qui réutilisent les invendus ou les revendent à des particuliers, contribuant ainsi à la lutte contre le gaspillage, auront également accès à ces invendus. Le gouvernement bruxellois entend ainsi lutter au maximum contre le gaspillage alimentaire.

[Retour aux actualités](#)